



## ***Licence professionnelle métiers du notariat 2019-2020***

***La licence professionnelle métiers du notariat est un diplôme universitaire et professionnel. L'Université d'Aix-Marseille, et la Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence, qui en assurent la responsabilité pédagogique et administrative, ont délégué à l'Institut National des Formations Notariales d'Aix-en-Provence la gestion générale des admissions, des enseignements et des examens. Par suite, les enseignements et les examens se déroulent dans les locaux de l'Institut National des Formations Notariales d'Aix-en-Provence.***

*Cette licence offre une formation juridique solide, autour des thèmes fondamentaux de la pratique notariale (droit de la famille, droit immobilier, droit des affaires), dans le cœur d'activité de la profession, destinée à l'exercice des fonctions de collaborateur de notaire.*

*La licence professionnelle est classée au niveau T1 dans la convention collective du notariat qui vise les activités de rédaction ou d'exécution d'actes notariés courants ou des opérations juridiques simples, en exécution de directives générales du notaire et sous le contrôle de celui-ci.*

*Les titulaires de la licence métiers du notariat peuvent choisir d'entrer dans la vie active et de travailler en office notarial.*

*Ils peuvent également décider de poursuivre et compléter leur formation, en vue d'une qualification supérieure, en préparant, en une année, en alternance, le Diplôme des Métiers du Notariat ( D.M.N. ).*

## **Accès à la Licence Professionnelle Métiers du Notariat**

*L'accès est réservé aux étudiants déjà titulaires d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur, validées dans un domaine de formation juridique compatible avec celui de la licence métiers du notariat : BTS notariat, L II, DUT, DEUST ...*

## **Enseignements de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat**

*Les enseignements sont dispensés le mercredi après-midi et le jeudi toute la journée, pendant la durée de l'année de formation. Ils sont répartis en cours magistraux et en travaux dirigés. Les enseignements sont regroupés en unités capitalisables, qui recouvrent plusieurs modules correspondant à une matière juridique spécifique.*

### **UNITES D'ENSEIGNEMENT**

*UE 1- Droit des contrats :*

*Droit commun des contrats, contrats spéciaux, droit des sûretés*

*UE 2- Droit patrimonial de la famille :*

*Le couple, les régimes matrimoniaux, les successions et libéralités*

*UE 3- Droit immobilier :*

*Droit des biens, droit de la copropriété, urbanisme et construction*

*UE 4- Droit des affaires :*

*Sociétés civiles et commerciales, fonds de commerce, baux commerciaux*

*UE 5- Droit fiscal notarial :*

*Fiscalité immobilière, fiscalité des mutations à titre gratuit et onéreux*

*UE 6- Environnement professionnel notarial :*

*Organisation du notariat, déontologie et responsabilité notariale, Anglais juridique.*

*UE 7- Pratique notariale :*

*Constitution de dossier, demande de pièces, comptabilité notariale, informatique notariale*

*UE 8- Projet tutoré :*

*Projet tuteuré et sa soutenance*

*UE 9- Stage :*

*Rapport de stage et sa soutenance*

*Les enseignements et les examens sont assurés par des universitaires et des praticiens : notaires, expert-comptables, avocats, etc...*

*L'étudiant devra effectuer pendant l'année un stage dans un office notarial, sur une période qui ne devra pas excéder douze semaines.*

*Le stage fera l'objet d'un rapport de stage présenté par l'étudiant. L'étudiant devra également rédiger un projet tutoré sur une mise en situation professionnelle, au sein de l'office notarial. Il consistera à gérer un ou plusieurs dossiers d'actes notariés courants, sous le contrôle du notaire-tuteur. L'étudiant devra montrer ses capacités d'organisation, de rédaction et de réflexion.*

### ***Examens et contrôles des connaissances de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat***

*Le règlement d'examen détermine les modalités de la notation de l'ensemble des épreuves de contrôle et d'examen.*

*Chaque unité d'enseignement est soumise à un examen semestriel.*

*Le rapport de stage et le mémoire sont soutenus devant un jury.*

### ***Inscription dans la Licence Professionnelle Métiers du Notariat***

*L'accès en licence professionnelle métiers du notariat est subordonné à une demande d'admission auprès de l'I.N.F.N. d'Aix-en-Provence, adressée par mail à l'établissement **à partir du mois de mars et jusqu'à la fin du mois de juillet**. Les candidats recevront un formulaire accompagné d'une demande de pièces justificatives de leur niveau d'études. Les candidats seront convoqués à un entretien devant la Commission d'admission qui rendra sa décision de façon discrétionnaire.*

## ***Enseignements complémentaires du Diplôme Universitaire de Pratique Notariale Complémentaire et d'Anglais Notarial***

*Depuis la rentrée 2016-2017, un Diplôme Universitaire de Pratique Notariale Complémentaire et d'Anglais Notarial a été créé en complément de la licence professionnelle métiers du notariat. La formation de ce D.U. s'effectue en parallèle avec les enseignements de la licence professionnelle métiers du notariat. La formation du D.U. peut également être suivie de manière autonome.*

*Ce diplôme, unique en France, a été élaboré en fonction de la demande des notaires, futurs employeurs des étudiants issus de la licence professionnelle métiers du notariat, et ce, afin de parfaire leur formation, en leur permettant d'approfondir la pratique notariale dans ses thèmes fondamentaux (droit de la famille, droit immobilier, droit des affaires), et de parvenir à un excellent niveau en langue anglaise, langue très fréquemment exigée dans l'activité de la profession notariale.*

*Les enseignements, à caractère pratique, ont une durée totale de 120 heures et ont lieu le vendredi, toute la journée. Ils sont dispensés par des universitaires et des praticiens et se répartissent, sur deux semestres, en 6 unités d'enseignement :*

*UE 1- Anglais notarial*

*UE 2- Rédaction d'actes - droit du couple*

*Contrat de mariage et changement de régime matrimonial, pacs et concubinage, divorce et liquidation*

*UE 3- Rédaction d'actes - droit patrimonial de la famille:*

*Libéralités et donations, liquidation d'une succession*

*UE 4- Rédaction d'actes courants*

*Promesse de vente d'immeuble, vente d'immeuble existant, vente de terrain à bâtir*

*UE 5- Rédaction d'actes immobiliers complexes*

*Règlement de copropriété, règlement de lotissement, vente d'immeuble à construire, constitution de société civile de construction vente*

*UE 6- Rédaction d'actes – droit des affaires :*

*Statuts de sociétés, vente de fonds de commerce*

*Les examens, écrits et oraux, ont lieu à la fin des enseignements.*